

AVIS SUR LE PROJET DE VALORSIATION DES DECHETS D'INCINERATION SOCIETE MAT'ILD

A l'attention de Monsieur le commissaire enquêteur,

Bonjour,

Dans le cadre de l'enquête publique concernant le projet d'installation d'une usine de valorisation des déchets d'incinérations porté par la société MAT'ILD, je vous prie de trouver ci-dessous mon avis sur ce projet.

Je me présente, Mme Séverine VENAT-BONNOUVRIER,

- habitante au Bar sur Loup
- ingénieure en environnement
- écologue
- gérante du bureau d'études en environnement TINEETUDE Ingénierie depuis 17 ans,
- adhérent au CEN PACA
- intervenante au master GEDD (Gestion de l'Environnement et du Développement Durable) à Nice
- accesseur BIODIVERCITY©
- passionnée par la faune et la flore

Organisation de l'avis :

Tout d'abord, je présente mon avis sous forme de tableau avec les références aux volumes, pages, thématiques afin de retrouver les sources des éléments évoqués qui font l'objet de commentaires.

Puis je propose en fin de dossier une conclusion par thématique reprenant globalement mon avis sur le projet.

Volume 1 – Note de présentation		
<i>Page</i>	<i>Thématique</i>	<i>Question/Commentaire/proposition</i>
Page 1	Economie circulaire	Comment peut-on parler d'économie circulaire alors que le site de production de déchets de mâchefers et le site de valorisation sont espacés de 22 km de l'UVE d'Antibes, 43 km pour l'UVE de Nice et 56 km pour l'UVE de Monaco. <u>Def</u> : Le concept de l'économie circulaire peut se définir en un « système économique d'échange et de production qui, à tous les stades du cycle de vie des produits (biens et services), vise à augmenter l'efficacité de l'utilisation des ressources et à diminuer l'impact sur l'environnement tout en développant le bien-être des individus » Les enjeux sont de 3 ordres : environnementaux économiques et sociaux Ce triptyque n'est pas respecté dans ce système, au regard de la distance entre le site d'exploitation et les UVE.
Page 1	Mâchefers non dangereux	On parle de mâchefers d'incinération non dangereux : il n'y a aucune certitude sur la qualité des mâchefers. Y aura-t-il un contrôle de la qualité avant entrée et une exigence de cette qualité avant la valorisation ? On ne parle pas de certification du produit à l'entrée de l'installation ? Est-ce que les UVE ont tous des mâchefers ayant la qualité requise pour être valorisé sur le site ?
Page 6	Qualité de mâchefers	Mâchefers de déchets non dangereux : pas de définition de la qualité attendue ?
Page 10	Maturation	Les mâchefers sont à l'air libre et arrosés régulièrement. N'y a-t-il pas de risque que les mâchefers de par leur caractère volatile, ne s'envolent selon les conditions météorologiques ? Ne faudrait-il pas mettre un toit évitant l'envol des substances ?

Page 10	Transports des déchets impropres en sortie du traitement primaire	Les produits non valorisables issus de la maturation devront être transportés dans un centre de traitement vraisemblablement. Lequel ? Quel trajet pour ces déchets ? Quel sera l'impact ? Ne-serait -il pas plus judicieux de limiter les transports en valorisant les mâchefers sur les sites des UVE concernés ?
Page 14 e 15	Eau non potable Eau utile pour le process	L'eau utilisée pour le process de maturation proviendra : -du lixiviats et des eaux pluviales du site collectées au niveau des bassins pluviaux. -si pas suffisant : eau non potable provenant du bassin de stockage de la SEC qui correspond à l'eau industrielle traitée en sortie de la STEP de chez MANE avant rejet dans le milieu naturel. Or ce dernier point n'est absolument pas sûr. Une étude en cours sur l'impact de la dérivation du rejet depuis la sortie de la STEP vers la SEC n'a pas conclu que cela n'aura pas d'incidence sur la biodiversité du Riou qui constitue son exutoire. Le manque d'eau dans le Riou puis dans le vallon de l'Escure ne permettra pas la vie aquatique piscicole, hydrobiologique ainsi que des espèces vivant dans la ripisylve sur les berges des vallons.
Page 15	Eau d'arrosage	Le bassin Sud récupère des eaux pluviales. Lesquelles ? car ces eaux seront utilisées pour l'arrosage des espaces verts du site. Dans la mesure où ces eaux proviennent du ruissellement des eaux de plateforme, alors un traitement est nécessaire avant utilisation comme eau d'arrosage. Pas de précisions sur ce point.
Page 15	Eaux usées	Un système d'ANC sera mis en place afin de traiter les eaux vannes des locaux. Quid de son emplacement et de son dimensionnement ? Est-ce que les eaux traitées seront infiltrées sur place ? le SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif) a-t-il donné son avis ?
Page 15	Eau pluviale	Le bassin sud gère les eaux internes provenant de la partie au sud de la plateforme. Quelle sera exactement l'usage de ce bassin versant ? Y aura-t-il des véhicules circulants ou autres induisant des risques de pollutions par ruissellement de la plateforme ? Y aura-t-il réellement une paroi étanche entre le bassin nord qui récupère les eaux de ruissellement de la zone de stockage de mâchefers et cette zone au sud ?
Page 15	Risques de pollution	Le bassin nord fera 8000 m3. En cas de surverse, des véhicules viendront récupérer les eaux de surverse limitant les risques de pollutions. On n'a jamais vu un tel dispositif pour éviter une pollution. Combien de camions ? Quel serait le seuil qui déclencherait l'alerte pour faire venir des camions ? D'où viendraient-ils ? Et selon l'épisode pluvieux, si le trajet des camions est trop long, la pollution peut être avérée avant l'arrivée de ceux-ci ? Concernant le bassin sud qui aura une capacité de 3000 m3, il sera équipé d'un séparateur à hydrocarbures. Quid des autres polluant qui ne seraient pas des surnageants et qui ne pourraient pas être piégés par le séparateur à hydrocarbures. Avant le rejet des eaux dans le vallon de la Combe, y aura-t-il un contrôle de la qualité ?
Page 16	Plan des bassins	Il n'y a aucune information sur la zone de séparation qui serait étanche entre les 2 bassins versant Nord et Sud comme évoqué ci-avant.
Page 17	Qualité des déblais de chantier	Concernant les espèces invasives, il faudrait vérifier l'absence d'espèces. Dans le cas contraire, un traitement de surface des devra être indiqués évitant la propagation de ces espèces.
Page 17	Déchets ultimes	Le retour des déchets suite à la maturation des mâchefers vers l'UVE d'origine montre bien l'aberration de l'installation de cette usine de maturation ici. On parle quand même de 600 t/an. Idem pour les mélange ferreux et non ferreux devant être acheminés vers une unité de recyclage. Laquelle ? A quel endroit ? Peut-être que cette unité en question serait plus proche de l'UVE d'où viennent les mâchefers ? On parle de 10 000 tonnes/an Au total : 10 600 t/an à redescendre sur le littoral. Trafic induits et bilan carbone ?

Page 18	Qualité du produit fini	Le béton de mâchefers, les éléments en béton préfabriqués et les granulats alternatifs constituent les produits finis de l'exploitation envisagée. Or la qualité n'est pas évoquée ainsi que la stabilité des produits dans ces matériaux. L'usage de ces matériaux n'est pas clairement évoqué. Y a-t-il des risques de pollution de l'air lorsque ces matériaux seront utilisés pour la construction de bâtiments à usage d'habitation ? Les composés piégés dans les matériaux sont-ils stables dans le temps ? Y a-t-il un impact sur la santé ?
Page 20	SRADDET	Le projet s'inscrit dans les objectifs du SDRADDET pour les règles LD1-OBJ25B et LD1-OBJ26 pour partie car la notion d'économie circulaire n'est pas respectée dans ce projet et sur ce site, mais également concernant le respect de la qualité des eaux au regard du manque de garantie sur l'efficacité de l'étanchéité de la plateforme et sur l'absence de la pollution des eaux superficielles et souterraines au vu des dispositifs mis en place.
Page 20	Autres matériaux que ceux de la SEC	Il n'y a aucune information sur ces matériaux, à savoir s'il pourrait y avoir des trafics induits pour transporter ces matériaux. Impacts supplémentaires.
Page 20	Durée et quantité	Non limitée : quid si l'exploitation de la SEC ferme ? Préciser à quel moment l'autorisation de la SEC se termine et savoir ce que deviendrait l'installation Mat'ild ? Est-ce que cette période d'exploitation est rentable ? Ne faudrait pas choisir un site plus proche des autres carrières et proches des UVE du littoral pour rentabiliser l'installation et maximiser les transports ? La qualité de 60 000 tonnes sera fixe ? Si jamais cette quantité devait augmenter, alors quels seraient les impacts induits ? Transports de Poids lourds ?
Page 21	Démantèlement	Quel serait la durée de l'exploitation ? A quel moment le démantèlement se ferait ? Y a-t-il une convention avec la SEC pour coordonner les remises en état du site de la carrière et du secteur de l'installation de traitement des déchets de mâchefers ?

Volume 2 – Présentation administrative et technique du projet

Page	Thématique	Question/Commentaire/proposition
Page 2	Brevet de fabrication	Il est mentionné que la société MAT'ILD a fait une demande de brevet français (°FR2110693) auprès de l'INPI. Or le brevet n'étant à priori pas encore accordé, pourquoi lancer un projet de ce type sur Bar sur Loup ou sur n'importe quel site alors que le brevet n'est pas valide ? Cela remet en question la qualité des matériaux issus du process ainsi que de leur procédé de fabrication.
Page 2	Economie circulaire	Même observation que précédemment sur cette thématique. De plus, le riverain à l'installation (la SEC) n'est absolument pas riverain des UVE. Cet argument n'en n'est pas un pour définir le projet comme permettant une « économie circulaire ». Plus de 50 km séparent l'UVE à savoir le centre de production des mâchefers et l'unité de valorisation. Il va de soi que le transport de ces matériaux passant d'une altitude d'environ 52 m pour l'UVE de Nice, 0 m pour l'UVE de Monaco et 110 m pour l'UVE d'Antibes à atteindre 667 m d'altitude au niveau du site de la Sarrée, est absurde à l'heure où l'on essaie de minimiser les transports et les émissions de CO2 Le nombre de kilomètres n'est pas suffisant comme argument, il faut également regarder l'altitude surtout étant dans le département des Alpes Maritimes, la topographie est très hétérogène d'une commune à une autre.
Pages 2 et 7	Provenance des mâchefers	La provenance des mâchefers viendrait des UVE de Nice et d'Antibes alors qu'il est mentionné en page 2 que l'UVE de Monaco approvisionnerait également le site de maturation de mâchefers de la Sarrée. Il est important de le mentionner clairement car les impacts ne sont pas les mêmes selon la provenance des mâchefers.
Page 7	Choix retenu du site	Aucune étude préalable n'est présentée pour justifier du choix retenu du site de la Sarrée. Une étude fine de comparaison de site doit être mise en avant afin de démontrer que le site retenu est le plus approprié en termes d'enjeux environnementaux, économiques et stratégiques.
Page 8	Voiries adaptées au trafic de poids lourds	L'entrée/sortie du site de la carrière qui sera la même que pour l'exploitation de Mat'ild est effectivement adaptée pour l'activité. En revanche, le profil en long

		de la route (pente moyenne de 18 % du site jusqu'au rond-point de Châteauneuf-Grasse) ainsi que les différentes agglomérations traversées depuis le rond-point (Châteauneuf Pré du Lac, Magagnosc, Le Rouret, Roquefort les Pins, Opio Fontneuve, Valbonne village, Pont du Loup) présente des caractéristiques routières rédhibitoires pour ce type de trafic.
Page 9	Qualité du sol de la plateforme	La plateforme qui recevra l'activité se compose de remblais qui ont été déposés par son propriétaire depuis l'arrêt de la carrière sur le site. On peut se poser la question de la qualité de ce sol qui recevra la future activité devant être réalisée sur une plateforme étanche. Plus loin dans le dossier d'enquête on parle de 4,8 m de haut de remblais sans étudier le reste du profil pédologique sur le site. A quelle profondeur trouve t'on un sol stable sur lequel la plateforme de 28 000 m ² sera assise ? La qualité des remblais, leur profondeur et stabilité ne permettent pas de garantir que la plateforme accueillant l'activité sera réellement stable dans le temps. De plus, la carrière de ma SEC a recours à l'utilisation d'explosif pour extraire les matériaux de carrière. Cette activité récurrente (à priori 1 tir d'explosif tous les mois) pourra à termes induire des vibrations dans le sol qui engendreront des fissures de la plateforme étanche. La notion de la stabilité du sol au niveau de la plateforme prend tout son sens. Ce point n'est pas justifié dans le projet.
Page 25	Qualité des mâchefers et traçabilité	Les mâchefers seront réceptionnés sur la plateforme de la Sarrée. Aucune information n'est donnée dans le processus de traçabilité sur la qualité des mâchefers entrant. La composition des mâchefers provenant de déchets non dangereux peut comprendre un certain nombre de composés chimiques ayant un pouvoir polluant s'ils devaient se retrouver dans les eaux de surface et souterrains à savoir : « de métaux, de verre, de silice, d'alumine, de calcaire, de chaux, d'imbrûlés ». Il faudrait donc être sûr de la qualité de mâchefers et surtout vérifier que les déchets ménagers initiaux sont bien classés « non dangereux ». Aucune information n'est clairement donnée dans le dossier pour garantir cela.
Page 28	Qualité des remblais	Les études de sols ont montré que les remblais étaient de nature hétérogène. Le sol sera excavé sur une hauteur de 5 m maximum. Qu'i a-t-il en dessous de ces 5 m ? Quelle est la qualité de ce sol ? Peut-il recevoir une plateforme étanche Quel sera le trafic induit par l'enlèvement des déblais non réutilisable ?
Page 30	Plateforme étanche	La plateforme sur laquelle les mâchefers seront entreposés pour la phase maturation sera étanche. Aucune indication sur les caractéristiques de cette étanchéité. Seulement la notion d'enrobé imperméable est évoquée. De plus la surface de l'étanchéification n'est pas très claire ni dans les textes ni sur les plans proposés. Est-ce bien une plateforme de 28 000 m ² qui sera étanche ? Le site étant dans une zone sismique et à proximité d'une carrière faisant usage d'explosifs, les risques de fissuration sont très forts. Les données attendues sur les caractéristiques techniques de l'étanchéité auraient pu garantir que l'ensemble de la plateforme est réellement étanche ce qui justifierait les risques nuls de pollution des eaux. Or il est impossible d'en être sûr alors que ce sujet est l'un des plus importants pour ce type d'activité. A minima, il faudrait avoir une structure de plateforme posée sur un fond de fouille en argile surmonté de sable, recouvert d'une bâche étanche sur laquelle on pose un enrobé étanche. Dans ce cas, l'étanchéité de la plateforme peut être garantie car celle-ci serait dissociée du sol, de ses mouvements et vibrations et des aléas du sous-sol.
Page 31	Eaux pluviales	Le pied de falaise et de talus sera équipé d'un fossé de collecte des eaux provenant du bassin versant en amont de la plateforme. Comment a été dimensionné ce talus ? Est-il suffisant ? Est-on sûr que les eaux en amont ne viennent pas en surplus des eaux pluviales sur la plateforme ce qui induirait des eaux dites parasites au projet ?
Page 31	Bassins de rétention	Deux bassins étanches seront mis en place au nord et au sud de la plateforme. Comme pour l'étanchéité de la plateforme, il n'y a aucune information technique sur le type d'étanchéité pour garantir la non pollution possible des sols et sous-sols au niveau de ces bassins.

Page 31 et annexe 7 Page 33	Provenance des eaux non potables	L'activité ayant besoin d'eau pour son process, une convention est signée entre la SEC et MAT'ILD pour récupérer les eaux traitées en sortie de la STEP de Mane pour l'utilisation sur le site de la Sarrée. Or, cette convention est sujette à une réserve d'acceptation de la société Mane pour un volume d'eau de 17 000 m3. Si cette convention n'est pas acceptée, alors où Mat'ild se fournira en eau ? Il s'agit d'un point très important pour la garantie du fonctionnement du processus alors qu'il reste incertain dans le dossier. De plus, à l'heure où l'eau devient rare et précieuse, cette activité ne peut à elle seule mobiliser autant d'eau alors que des restrictions strictes de l'usage de l'eau sont faites sur l'ensemble du bassin versant, tant pour l'eau potable que pour l'eau d'irrigation. Au regard des estimations de consommation, le pétitionnaire compte comme dû la provenance des 17000 m3 de chez Mane (page 33). On ne peut pas assoir un projet sur ce type d'incertitude.
Annexe 1 page 1	Capacités financières	La société Mat'ild ne possède que 1000 € de capital ce qui est insuffisant pour garantir que la société possède bien les capacités financières à gérer et exploiter ce type d'installation.
Annexe 3	Remise en état	Aucune précision n'est indiquée concernant la remise en état. S'agit-il d'une remise en état en laissant le site sous forme de friche industrielle ou d'une réelle réhabilitation du site favorisant sa renaturalisation ? Dans le cadre de la réglementation des ICPE, le code de l'environnement impose une remise en état du site après cessation d'activité, cette remise en état doit être clairement décrite afin de garantir l'absence d'impact du démantèlement sur l'environnement et le paysage.

Volume 3 – Capacités techniques et financières

Page	Thématique	Question/Commentaire/proposition
Page 2	Capacités techniques	La présentation des capacités techniques ne permet pas de garantir les réelles compétences de la société Mat'ild qui a été créée seulement en 2018. Il apparaît dans la présentation des compétences que c'est EUROVIA qui a réellement les compétences requises et non Mat'ild. Est-ce que la filiale d'EUROVIA a réellement le pouvoir d'exploitation une telle installation ?
Page 17	Gestion maîtrisée des sites	Il est mis en avant la gestion maîtrisée d'une cinquantaine de sites mais cette gestion n'est pas celle que possède la société Mat'ild pétitionnaire de la future activité à la Sarrée. On ne peut pas justifier des compétences sur celles d'autres structures.
Page 55	Capacités financières	La société EUROVIA se porte garant pour la société Mat'ild qui ne possède qu'un capital de 1000 €. Quid de la possibilité que la société EUROVIA ne s'engage plus dans ce partenariat ? La société Mat'ild est loin d'avoir des garanties financières solides pour subvenir aux besoins de l'exploitation qui possèdera de nombreuses machines et installations.

Volume 5 – Plans

Page	Thématique	Question/Commentaire/proposition
Plan 2	Plan de masse	Le plan de masse est très imprécis : -système ANC ne correspond qu'à un rectangle. Est-ce qu'il y aura une infiltration par drainage ? Quelle sera la zone d'épandage ? Quelle capacité ? --délimitation des surfaces étanches et surtout de la zone de séparation de la partie Nord à la partie Sud. On a bien vu précédemment que ces 2 zones n'auront pas les mêmes fonctionnalités et surtout les polluants de surfaces, cela n'est absolument pas matérialisé sur ce plan. -la largeur du fossé est dessinée sous forme de trait : quelle sera sa largeur, sa profondeur ? Le rejet n'est pas très clairement dessiné. Aucun dessin vu en plan ne fait référence au fossé sur le plan. On ne voit pas non plus où se situe l'ouvrage de surverse vers le vallon de la Combe. -l'ouvrage dissipateur d'énergie du rejet permettant de limiter l'impact du débit des eaux pluviales vers le vallon de la Combe n'est pas matérialisé sur le plan. -la surverse des bassins Nord et Sud n'est pas matérialisée. Pour le bassin Nord, on ne voit pas où se dirigera l'eau pluviale en sortie de bassin et pour le bassin

		<p>sud on ne voit pas comment la surverse de ce bassin qui contiendra des eaux polluées seront récupérées par des camions lors d'un épisode pluvieux exceptionnel.</p> <p>-il n'y a aucune cote sur le plan ce qui ne permet pas de vérifier les fils d'eau ainsi que le niveau du TN (Terrain Naturel).</p>
--	--	--

Volume 6 – Etude d'impact

Page	Thématique	Question/Commentaire/proposition
Page 13	Phase chantier	<p>La description de la phase chantier est très légère. Dans le dossier technique, des volumes de déblais sur 5 m de haut sur une superficie de 28 000 m² étaient annoncés. La description du terrassement et de la durée des travaux par phase n'est pas indiquée dans l'étude d'impact ce qui ne permettra pas une évaluation proportionnée des incidences des travaux sur l'environnement en fonction du phasage des travaux.</p> <p>Concernant les mesures prises pour limiter les pollutions des eaux en phase chantier ne sont pas évoquées dans cette présentation. Dans la mesure où des incidences peuvent se produire avec les engins de chantier lors des travaux, il serait bien de prévoir des moyens de protection contre des pollutions de déversement de carburants ou d'huile dans les milieux superficiels.</p>
Page 17	Contexte démographique	<p>L'évolution de la démographie depuis 1946 constitue un argument pour justifier que la commune aurait besoin de matériaux de construction. Or, en page précédente, la population a baissé de 2991 habitants en 2013 à 2896 habitants en 2018. La tendance de la commune n'est pas à une augmentation certaine dans les prochaines années au regard de la courbe démographique. De plus, la commune s'est dotée d'un PLU approuvé en 2019 qui limite les zones urbaines constructibles sur l'ensemble de son territoire. Les anciennes zone U (constructibles) du POS sont quasiment toutes classées en N (Naturelle au PLU) sur le pourtour du village, ce qui ne permet pas la même capacité de constructibilité d'avant. Les besoins en matériaux ne sont donc pas forcément très importants sur la commune et ne peut constituer un argument pour accueillir le projet Mat'ild sur la commune.</p>
Page 17	Habitations riveraines	<p>L'exploitation en elle-même ne présente pas d'habitation à proximité mais elle induit un trafic routier de poids lourds (PL) très important. Ces PL circulent proches d'habitations notamment sur le trajet entre Pré du Lac et le site (RD3 route de Gourdon). Le secteur reste sensible malgré tout au regard des riverains de la RD3 situés le long du passage des camions.</p>
Page 23 et 24	Agricultures	<p>L'activité du pastoralisme s'étend sur le plateau de la Malle se situe à proximité de la carrière de la SEC et de la future installation de Mat'ild. L'enjeu reste fort pour cette activité car les retombées de poussières sur les pâturages ainsi que sur les troupeaux pourraient avoir un impact sur l'activité agricole, sur la santé des animaux ainsi que sur la qualité des produits agricoles (viandes).</p> <p>La carte localisant les surfaces pastorales montre bien la proximité immédiate de l'exploitation avec les milieux pâturés.</p>
Page 26	Tourisme	<p>Dans son ensemble, le tourisme vert (randonnée, deltaplane et parapente...) est pratiqué sur les secteurs du Bois de Gourdon et sur le plateau de la Malle à proximité immédiate de l'exploitation. Au niveau de l'insertion paysagère, il est vrai que l'exploitation n'aura pas d'impact fort sur la qualité du paysage déjà très industriel mais concernant la qualité de l'air, l'enjeu de l'exploitation sur le tourisme vert est fort selon les particules qui seront mises en suspension par le dépôt des mâchefers à l'air libre durant des mois et en attendant leur maturation avant valorisation.</p>
Page 33 à 37	Accès et trafic	<p>La présentation de l'accès au site part de l'A8 à Antibes. Or il n'est pas mentionné le cheminement des poids lourds des 3 centres UVE (Nice, Monaco et Antibes) jusqu'à la sortie de l'A8 puis pour aller jusqu'au site de la Sarrée.</p> <p>La conclusion de cette thématique est que la sensibilité du projet est considérée comme faible. En lisant l'état initial des réseaux et des trafics existants sur le secteur de Châteauneuf-Grasse jusqu'à la Sarrée, l'enjeu est fort. Le trajet depuis les 3 UVE est assez complexe au regard des différentes routes et au regard du dénivelé. Mais également il est très fort au vu des trafics existants de par la</p>

		<p>présence d'entreprises (MANE, SEC en autres) qui génère un taux de PL de 15 % d'après les chiffres donnés par rapport au trafic global.</p> <p>Il faut souligner que les données sont anciennes et qu'entretemps MANE s'est agrandi, le plateau de la Sarrée a accueilli de nombreuses entreprises et la SEC a renouvelé son autorisation d'exploitation ce qui a engendré une augmentation de trafic des PL sur la RD3.</p> <p>Nous sommes en 2022, les données datent de 2009. Il y a 13 années d'écart. Les études de trafics généralement comptent une augmentation du trafic de 1,5 % par an pour modéliser le trafic in fine d'un projet. On passerait de 688 PL par jour à Pré du Lac à 791 PL (+103 PL). Si l'on rajoute le trafic induit par l'activité de Mat'ild cela fait beaucoup de PL pour une route ayant de telles caractéristiques géométriques routières (pente à 15%).</p> <p>Une étude faite en 2021 sur trafic des PL au niveau de la carrière a été réalisée mais cette étude reste très maigre pour avoir un regard précis sur le trafic du bassin versant qui sera impacté par le projet. L'évaluation de cet impact dans l'étude n'est pas réaliste.</p>
Page 65 à 65	Climatologie	<p>Les données de la station de Cannes indiquées dans l'état initial comme référence sont des moyennes de 1981 à 2010. Or Météofrance met à jour ses moyennes historiques en fonction des épisodes pluvieux passés. Pour ce type de projet qui nécessite une étude fine des conditions météorologiques et des statistiques de précipitations il aurait été bien d'avoir des données récentes. Cela remet en cause la méthodologie de l'évaluation des impacts.</p> <p>A noter que la moyenne annuelle des pluies sur 2022 est 465 mm. Ce chiffre est loin des 794,8 mm/ an indiqué dans le dossier.</p>
Page 69	Topographie	<p>Au-delà du secteur de projet, il faut parler de la topographie générale de l'exploitation de part le trafic de poids lourds qui transiteront de 0 m d'altitude à 668 m environ, lieu et place de l'exploitation.</p> <p>L'enjeu qualifié de nul est sous-estimé.</p>
Page 81	Géologie – Qualité et stabilité des sols	<p>Les études géologiques et géotechniques de la zone de projet montrent que la qualité des sols reste dans les seuils réglementaires a priori mais qu'il y a des traces noires. Qu'en est-il de la nature de ces traces ? Il n'est pas mentionné que ces traces ne sont pas des produits d'altération de polluants.</p> <p>Concernant la stabilité, le sol se compose de remblais sur 4,8 m de haut. Qu'en est-il en dessous cette limite ? y a-t-il encore des remblais sous ce seuil ou trouve-t-on le sol originel qui serait l'assise de la plateforme ?</p> <p>La description de ce sol ne permet pas de garantir que sa nature et sa stabilité peuvent recevoir une plateforme étanchéifiée sur une surface de 2,8 ha. Installer cette structure sur du remblais n'est absolument pas sûre.</p> <p>De plus, la gestion des matériaux excédentaires n'est pas précisée. Est-ce qu'elle engendrerait un trafic de poids lourds important pour évacuer ces matériaux vers d'autres sites de dépôts ?</p>
Page 86	Hydrogéologie	<p>Les études sur les masses d'eau souterraine ainsi que sur les circulations des eaux dans la nappe vers des sources montrent bien que le site du projet se situe au sein d'une masse d'eau drainant les eaux d'infiltration de la surface vers de nombreuses sources. Dans la mesure où une pollution sur le site est avérée et qu'elle s'infiltre dans le sol, elle peut souiller toutes les sources en lien avec le bassin versant.</p> <p>L'enjeu indiqué dans l'étude est sous-évalué car il est mentionné que l'enjeu reste faible. Pour moi, l'enjeu est fort.</p>
Page 92	Hydrologie	<p>Concernant les stations de mesures de référence sur le Loup, il est évoqué la station de Courmes et celle de Villeneuve. Or la station située au Bar sur Loup (aval du Pra long – Nom : LOUP A LE-BAR-SUR-LOUP Code Sandre : 06700155) aurait peut-être été plus judicieuse pour étudier cette thématique.</p> <p>Cela ne change en rien les conclusions indiquées en page 95.</p>
Page 99	Ressource en eau	<p>Malgré l'absence de captage en AEP dans le bassin versant immédiat, les eaux souterraines circulent dans l'ensemble de la masse d'eau qui alimentent d'autres nappes exploitées. L'enjeu sur la ressource en eau est sous-évalué.</p>
Page 147	Vibrations	<p>Malgré le niveau très faible évalué sur le site de projet, les tirs d'explosifs réalisés régulièrement par l'activité de la carrière induisent des vibrations liées à cette</p>

		<p>utilisation sur l'ensemble de la carrière. Ce point reste très important au regard de la stabilité des sols qui recevront la plateforme. Si une étude plus poussée avait été faite, les enjeux auraient pu être mieux définis et des mesures auraient pu être prises pour limiter l'impact des vibrations existantes sur la plateforme.</p> <p>Cet enjeu est sous-évalué.</p>
Page 156	Compatibilité avec le SRADDET	<p>Dans ce chapitre, il faudrait évaluer la compatibilité du projet avec le SRADDET concernant l'ensemble des thématiques environnementales (eau, continuités écologiques, transports...). Cette analyse ne ressort pas dans l'étude d'impact.</p>
Page 176	Raisons du choix du projet	<p>Le rayon de 15 km autour du projet est celui retenu pour étudier les besoins de béton justifiant l'activité de Mat'idl à la Sarrée. On parle du secteur de la CASA. Or les mâchefers viennent d'autres sites UVE en dehors de ce périmètre de 15 km. Encore une fois, les raisons invoquées ne sont pas recevables.</p>
Page 179	Raisons du choix du projet	<p>Sur cette page, il est indiqué que les déchets qui seront valorisés viennent d'Antibes (CASA) et de Nice (Métropole NCA). Quid de ceux provenant de Monaco comme évoqué dans le volume 2 page 2.</p>
Page 180 et 183	Choix du site	<p>Les incertitudes évoquées ci-dessus ne permettant pas de justifier le choix du site et encore moins la récupération des mâchefers en dehors de la CASA.</p> <p>Les caractéristiques évoquées en page 181 comme cela a été soulevé dans les remarques sur le volume 2, ne peuvent pas justifier de la bonne implantation de ce projet. La conclusion en page 183 ne parle pas du trafic induit en plus sur la RD3, de la géométrie pentue de cette route entre la carrière et Pré du Lac induisant des risques d'accidents et des risques de pollutions des eaux.</p>
Page 176	Solutions alternatives	<p>Le code de l'environnement stipule que le choix du site doit faire l'objet d'une étude fine des solutions de substitutions c'est-à-dire de l'étude de sites dans lesquels le projet pourrait être envisagé avec une comparaison des enjeux. Cette analyse est absente de cette étude.</p> <p>Or il aurait été nécessaire d'étudier d'autres sites potentiels comme des sites à proximité des UVE pour imaginer cette activité ce qui aurait limité les impacts très forts d'une telle activité sur le plateau de la Sarrée en zone de montage et en tête de bassin versant hydrographique.</p>
Page 184	Evolution probable du site en l'absence de mise en œuvre du projet	<p>Il est indiqué qu'en l'absence de projet, le site jouerait son rôle de plateforme de stockage de matériaux. Au regard des différentes photographies historiques en vue aérienne, on voit bien que le site enrichi tend à être recolonisé avec une végétalisation par des espèces pionnières. Les habitats naturels à proximité de la plateforme présentent des espèces protégées dont des Orchidées qui peuvent à terme coloniser une partie de la plateforme sur des sols remblayés restant inertes. Cette parcelle présente alors un enjeu favorable pour la biodiversité. Cette revégétalisation naturelle constitue un atout pour l'abri de nombreuses espèces entomofaunes et pour la constitution d'aire d'alimentation des chiroptères qui nichent dans les falaises.</p> <p>De plus, à l'heure où le ZAN (Zéro Artificialisation Nette) doit être pris en compte dans les projets et les plans-programmes en France (Loi Climat et Résilience), imperméabiliser une telle surface (2,8 ha) va à l'encontre du ZAN.</p>
Page 188	Mesures sur la gestion des déchets de chantier	<p>Il est mentionné que les excédents de matériaux de terrassement seront revalorisés ou mis en décharge. Il n'y a aucune information donnée sur comment cela s'organisera et quelle serait le volume évacué ainsi que le trafic induit par ce déplacement et transport de matériaux.</p>
Page 196	Mesures en phase chantier pour la biodiversité	<p>Aucune mesure en phase chantier n'est envisagée. Or la proximité de station de reptiles à proximité immédiate de la plateforme et la présence d'arbres à cavités en bordure de la plateforme avec potentiellement des chiroptères nécessitent la mise en œuvre de mesures d'évitement :</p> <ul style="list-style-type: none"> -pour les reptiles : choix de la période de travaux en dehors de la reproduction des espèces. Le terrassement des zones à blocs rocheux peut engendrer une mortalité des individus juvéniles de reptiles présents sur le site. Les travaux à l'automne sont plutôt propices à limiter ces risques de mortalité. Il serait judicieux d'organiser une capture des individus avant travaux (mesure d'évitement très efficace).

		-pour les arbres à cavités : une mise en défens de ces arbres par balisage est une mesure facile à mettre en œuvre et évite toute destruction d'arbres devant être préservés.
Page 209	Impacts sur la qualité de l'air	L'évaluation des impacts sur la qualité de l'air se base sur le trafic additionnel à l'état initial qui est indiqué comme étant faible. Or aucune étude de trafic à l'état initial n'a été finement réalisée sur le tronçon de la RD3 qui sera empruntée par les camions et qui supporte déjà un fort trafic de camions dû à l'activité de la carrière et aux entreprises installées sur le plateau de la Sarrée. Les 24 camions additionnels par jour viendraient en plus des 356 PL par jour (trafic datant de 2009 – page 36 de l'étude d'impact). Si l'on applique une augmentation de 1,5% annuel du trafic on arrive à 445 PL par jour en 2024 (date potentielle d'ouverture du site Mat'ild. On aurait donc une augmentation de près de 5% ce qui consent à dire que cela induit un impact fort sur le trafic, la circulation et la qualité de l'air. Il n'y a aucune mention sur la qualification de la pollution atmosphérique provenant des particules des mâchefers entreposés dans les bacs de maturation à l'air libre.
Page 212	Nuisances olfactives	Concernant les odeurs, des études ont montré que le processus de maturation des mâchefers induit des odeurs. Or dans l'étude d'impact, il est mentionné qu'il n'y aura pas d'incidence sur ce point-là. Dans la mesure où il y aurait des odeurs, celles-ci pourraient se déplacer sur le plateau de la Sarrée et générer des impacts sur la qualité olfactive du secteur d'activité qui accueille des entreprises de recherche dans le parfum. Ces dernières ont besoin d'une qualité de l'air certaine pour poursuivre leur travail de recherche et d'innovation.
Page 218	Impacts sur les trafics	L'étude des trafics est évaluée à l'échelle de la région dans sa conclusion alors que les chiffres donnés juste avant proviennent d'études faites localement (sur la base de chiffres anciens 2009). La conclusion donnée dans ce paragraphe n'est pas acceptable, dire que l'impact est positif n'est absolument pas démontré.
Pages 219 à 222	Impacts sur les eaux	Comme cela a été évoqué précédemment lors de l'analyse du volume 2 (présentation du projet), les données météorologiques sont trop anciennes pour être utilisées comme données d'entrée pour les calculs hydrauliques. De plus, il n'y a aucun dimensionnement hydraulique du fossé périphérique qui récupérerait les eaux pluviales extérieures à la plateforme (profondeur, largeur et matériaux). Sur le schéma en page 223- figure 83, la technique qui sera utilisée pour obtenir une limite séparative étanche entre les 2 bassins versants n'est pas indiquée ce qui ne garantit en rien la non-pollution des eaux par des polluants provenant de la maturation des mâchefers des eaux du bassin sud. Il est regrettable de voir qu'aucune mesure de suivi de la qualité de la nappe et des eaux de sources n'est envisagée pour garantir que la plateforme n'a aucun impact sur la qualité des eaux superficielles et souterraines, et surtout qu'elle s'avère être étanche.
Page 238	Remise en état	Aucun engagement n'est pris pour la renaturalisation du site. Seulement un démantèlement est prévu. Or le code de l'environnement indique bien qu'après cessation d'une activité ICPE il est indispensable d'envisager des mesures nécessaires à la remise en état des milieux impactés et des paysages.
Page 266	Effets cumulés	Il est indiqué qu'il n'y avait aucun projet après janvier 2020 qui a fait l'objet d'un avis de l'AE (Autorité Environnementale). Or la société SEC a bien renouvelé son exploitation en réalisant une étude d'impact et en enquête publique dans laquelle des impacts et mesures ont été mentionnés. Il aurait fallu prendre en compte les mesures proposées et voir si le projet Mat'ild n'induisait pas des impacts en cumulatif ou encore voir si les mesures devant être prises dans le périmètre de la SEC ne seraient pas impactées par l'exploitation de Mat'ild.

Conclusion

- Au regard des raisons non justifiées du choix de l'implantation de l'activité Mat'ild en zone montage,
- Au regard du brevet non accordé à ce jour à la société Mat'ild pour valoriser les mâchefers et garantir le bon fonctionnement du procédé,
- Au vu du trafic généré par cette activité dans un contexte très tendu (fort trafic existant) entre Châteauneuf-Grasse et la Sarrée,
- Au vu des caractéristiques de la RD3 depuis Châteauneuf-Grasse à forte pente,
- Au vu de la vulnérabilité de la nappe aux pollutions, de la ressource en eau à préserver et du manque de garantie sur l'efficacité de l'imperméabilisation de la plateforme contre l'infiltration des pollutions,
- Au vu du manque de garantie de la provenance des eaux utiles au processus,
- Au vu du manque de garantie de protection des eaux en cas d'épisodes pluvieux important,
- Etant donné que l'étude d'impact sous-estime les enjeux environnementaux sur le site pour justifier son projet,
- Au vu du manque de solution alternative réellement étudiée dans l'étude d'impact,
- Au vu du manque de réelles mesures de remise en état pour une renaturalisation du site après exploitation et du manque de prise en compte du ZAN (Zéro Artificialisation Nette dans l'étude d'impact,

Je m'oppose vivement au projet d'implantation de l'exploitation de la société Mat'ild qui consiste à valoriser sur le site de la carrière de la Sarrée des mâchefers.